



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Compagnies

Question écrite n° 3420

### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur un éventuel projet de fusion entre les compagnies d'assurances AGF et GAN. Un tel projet suscite de nombreuses inquiétudes qui sont, à bien des égards, fondées. En effet, si un tel projet se réalisait, il aurait des conséquences humaines et économiques certainement préjudiciables. Concernant les personnels, on assisterait au doublement des réseaux d'agents généraux qui laisserait une partie de ce personnel à la disposition des compagnies étrangères et provoquerait inévitablement des licenciements. D'un point de vue économique, le rapprochement financier ne rendrait certainement pas les groupes plus compétitifs sur le plan international. Cette fusion serait plutôt source de conflit entre les deux groupes, ceux-ci ayant des organisations et des structures différentes. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement dans sa politique envers les groupes d'assurance et de lui préciser si ce projet de fusion est fondé.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le rapprochement auquel fait allusion l'honorable parlementaire n'est pas à l'ordre du jour.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult](#) 

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3420

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 1988, page 2712